



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 juillet 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour Madagascar
(2021-2023)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.....	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Madagascar (2021-2023)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Depuis la fin de la crise politique en 2014, Madagascar a connu deux cycles électoraux, avec les élections présidentielles, législatives et municipales de 2018 et 2019¹. Le pays a récemment subi des crises politiques à répétition, reflets des tensions et des dissensions existantes au sein de la société malgache. Ces crises se sont traduites par un taux de croissance moyen de 3,3 % au cours de la dernière décennie, à savoir un taux à peine supérieur à celui de la croissance démographique (3 %). Il a donc été impossible de réduire la pauvreté, qui touche encore près de 72 % de la population².

2. En 2020, la pandémie de COVID-19 a accentué les faiblesses socioéconomiques structurelles, provoquant un recul significatif des indicateurs de développement humain et neutralisant la réduction de la pauvreté et l'augmentation de revenus enregistrées au cours de la dernière décennie. Une croissance économique négative a été enregistrée en 2020 – la prévision initiale de +5,2 % étant passée à -4,2 % – ce qui a eu une incidence significative sur le taux de pauvreté (1,9 \$ par jour), qui devrait passer de 74,3 % en 2019 à 77,4 % en 2020, soit une augmentation de 1,38 million de personnes en un an³.

3. Les plus vulnérables courent le risque d'être encore plus laissés de côté. Les personnes déjà vulnérables sur les plans économique et social – en particulier les victimes de discriminations et d'inégalités, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables⁴ – seront plus exposées aux conséquences de la crise, puisqu'elles ne disposent que de moyens ou de capacités minimales pour y faire face⁵.

4. Dans ce contexte, le Gouvernement a élaboré un nouveau cadre de développement pour la période 2020-2023 centré sur le Plan émergence Madagascar et articulé autour de treize engagements stratégiques (« Velirano » en malgache), transposés dans la Politique générale de l'État.

5. Cette stratégie nationale de développement est renforcée par un plan d'intervention d'urgence multisectoriel (réponse à la COVID-19), décliné autour de trois axes : a) Renforcer la gouvernance de la gestion de l'épidémie ; b) Renforcer les mesures de protection sociale ; et c) Soutenir la résilience économique et le secteur privé. Le système des Nations Unies à Madagascar contribue à ce plan d'intervention d'urgence au moyen de la réponse socioéconomique immédiate des Nations Unies à la COVID-19.

6. Le Plan-cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable (2021-2023) aidera Madagascar à relever ses défis en matière de développement grâce à quatre priorités stratégiques⁶ (PS).

¹ Madagascar – Vue d'ensemble, Banque mondiale (mis à jour le 22 octobre 2019).

² Perspectives économiques à Madagascar, Banque africaine de développement (BAD), 2019.

³ « Madagascar economic update: Setting a course for recovery » (Point sur l'économie de Madagascar : Mettre le cap sur la récupération), Banque mondiale, décembre 2020.

⁴ Y compris les personnes en situation de handicap, les personnes lesbiennes, gays, transgenres et bisexuelles et les personnes vivant avec le VIH.

⁵ Rapport d'analyse commune de pays, avril 2020.

⁶ PS1 : Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité ; PS2 : Assurer le développement du capital humain et l'exploitation du dividende démographique ; PS3 : Stimuler la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive ; PS4 : Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement.

7. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) jouit d'une position stratégique pour aider Madagascar à relever les défis liés au développement⁷ dans les domaines stratégiques prioritaires « PS1 », « PS3 » et « PS4 ».

8. **PS1. Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité.** Les contestations récurrentes de la légitimité politique et démocratique, la fragilité de l'état de droit et des institutions, la précarité des droits humains, le manque de transparence et la faiblesse des mécanismes de responsabilité des autorités publiques sont tant d'obstacles à la cohésion sociale et à la paix. Ces derniers affaiblissent la protection des droits des citoyens et sont aggravés par la corruption persistante au sein du système judiciaire et la faible présence de l'État dans les zones reculées, ce qui instaure un climat d'insécurité croissant. Le désenchantement éprouvé vis-à-vis du système politique se traduit par une faible présence des citoyens (en particulier des femmes et des jeunes) au sein des organes de prise de décisions et de responsabilisation. Cette situation donne lieu à de la violence, marquée par la vindicte populaire plutôt que par l'application de la justice légale, ainsi qu'à l'intensification des inégalités sociales. La faible décentralisation réduit l'accès à des services publics de base de qualité et affecte les femmes et les jeunes de manière disproportionnée⁸.

9. **PS3. Stimuler la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive.** La compétitivité de l'économie malgache est entravée par des facteurs structurels liés aux manques d'infrastructures, notamment en ce qui concerne la connectivité (transports, télécommunications) et l'énergie, par la faiblesse du capital humain et à l'environnement des affaires peu stimulant, ainsi que par la vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles qui en résultent. Le modeste rendement de la main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs agricole et informel, qui restent les premiers pourvoyeurs d'emplois et représentent la plus grande part de l'emploi, constitue une source de revenus insuffisante et compromet toute augmentation qualitative du capital humain. Ces faiblesses empêchent l'accès à l'emploi formel, au financement et aux avoirs productifs (les terres), ainsi qu'aux actifs d'épargne (modernes et traditionnels, comme le bétail), en particulier pour les femmes et les jeunes. Le climat défavorable à l'esprit d'entreprise et à l'innovation, le taux bas d'investissements étrangers et le développement insuffisant du secteur financier limitent fortement les investissements évolutifs nécessaires pour améliorer la productivité et la compétitivité de l'économie, le caractère inclusif de la croissance économique ainsi que le développement durable.

10. **PS4. Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement.** Madagascar est riche en ressources naturelles (terres, minéraux, biodiversité terrestre et marine), mais la contribution de ces dernières à la croissance inclusive et au développement durable reste peu importante. La gouvernance des ressources naturelles est insuffisante, ce qui rend difficile la mise en place d'une gestion durable et transparente des ressources, et ce en raison : a) du pillage systémique des ressources naturelles (bois précieux) et minérales par de nombreux exploitants illégaux, et b) de la surexploitation par les populations pauvres et vulnérables (principalement les femmes cheffes de famille)⁹, qui s'explique par le manque de solutions de substitution durables. Cette situation provoque l'accélération de la dégradation du capital naturel, mettant ainsi en péril la préservation de l'environnement et des ressources pour les générations futures. La gestion durable et inclusive de l'environnement est essentielle

⁷ Plus de détails sur les défis en question dans le rapport d'analyse commune par pays, 2020.

⁸ Rapport d'analyse commune de pays, avril 2020.

⁹ Gender analysis report, projet « Improving adaptation and resilience capacities due to climate change » (Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques), octobre 2020.

pour renforcer la résilience de la population (et des systèmes) face aux risques liés au climat¹⁰. Des pratiques de gestion durable inadéquates donnent lieu à des crises sociales et économiques récurrentes, bridant la croissance économique et le développement durable.

11. Le PNUD dispose d'avantages comparatifs lui permettant de contribuer aux efforts des Nations Unies en faveur du développement de Madagascar. Le PNUD se prévaut de son expérience et des résultats liés au développement obtenus dans le cadre du précédent programme de pays (2015-2021). L'évaluation indépendante, ainsi que diverses évaluations de projets réalisées entre 2017 et 2021, ont mis en évidence des résultats importants et des changements substantiels. Le PNUD a participé à l'organisation des dernières élections présidentielles, législatives et municipales¹¹. Le PNUD a apporté son aide au Gouvernement pour adapter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au contexte national et pour définir les priorités nationales, en tenant compte des plus vulnérables. Le PNUD a contribué à renforcer l'autorité de l'État dans la région du Grand Sud en facilitant l'accès à la justice de 17 072 personnes vulnérables (dont 74 % de femmes) par des systèmes formels et informels. Le PNUD a permis à Madagascar de mettre en œuvre des réformes législatives, en instaurant des instruments permettant de jeter les bases d'une lutte efficace contre la corruption¹². Le PNUD a contribué à relancer le processus de décentralisation. Le renforcement des mécanismes de décentralisation a permis à 58 municipalités du Sud d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de développement local pour réduire la pauvreté. Le PNUD a amélioré les conditions de vie des populations des régions du sud en créant des emplois indépendants durables pour 46 684 personnes vulnérables (11 787 femmes et 23 083 jeunes) et 7 370 emplois verts (3 795 femmes). Le PNUD a construit et restauré des infrastructures socioéconomiques locales grâce auxquelles 56 586 bénéficiaires ont obtenu un meilleur accès à l'eau, à l'hygiène, à des systèmes sanitaires et à des installations hydroagricoles. Le PNUD a soutenu le reboisement de cinq régions par la production de 23 millions de jeunes plants, couvrant 9000 hectares, en vue d'une gestion efficace des changements climatiques.

12. Le programme de pays s'appuiera sur les recommandations et les enseignements tirés des évaluations, qui ont révélé : a) l'absence d'une théorie du changement clairement énoncée, y compris une théorie consacrée aux défis à relever dans le sud de Madagascar ; b) une responsabilité locale limitée en raison d'une participation insuffisante à l'élaboration du projet ; c) le peu d'importance accordée à la gouvernance environnementale ; et d) le manque de soutien à l'autonomisation des femmes sur les plans politique, social et économique.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le programme proposé est établi sur la base du mandat du PNUD en tant que principale organisation des Nations Unies pour le développement, et suit une approche intégrée. Le programme de pays contribuera à l'Agenda 2063 de l'Union africaine¹³, au Programme 2030 et au Plan stratégique du PNUD (2018-2022). Il est aligné sur le Plan émergence Madagascar (2020-2023), et contribuera à la PS1 :

¹⁰ Comme les cyclones, les sécheresses et les inondations.

¹¹ Plus de 10 millions d'électeurs, dont 46 % de femmes et 42 % de jeunes.

¹² Stratégie nationale de lutte contre la corruption, promulgation de la loi sur les pôles anti-corruption.

¹³ Aspirations 1, 3 et 6 de l'Agenda 2063.

engagements 1, 3 et 12¹⁴ ; à la PS3 : engagements 6, 7 et 8¹⁵ ; et à la PS4 : engagement 10¹⁶.

14. Le PNUD adoptera une stratégie d'intervention holistique tenant compte des risques et de la dimension humanitaire, qui portera sur les contextes socioéconomiques, politiques et humanitaires, en particulier dans le Sud. Le programme se concentrera sur les trois régions les plus sous-développées (Androy, Atsimo-Andrefana et Anôsy) afin de poursuivre la transformation initiée dans le programme précédent. Il fournira également un soutien consultatif institutionnel à la région d'Analamanga et un soutien spécifique en matière de gestion des ressources naturelles à la région de Menabe en raison de ses riches ressources marines et aquatiques. Le programme restera axé sur les personnes les plus vulnérables et celles qui ont été laissées de côté, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, ainsi que sur le secteur informel. Le PNUD se penchera sur les niveaux de référence au regard de la réalisation des objectifs de développement durable qui sont déjà critiques, ainsi que sur les conséquences socioéconomiques de la COVID-19. Il appliquera ses six solutions types (en matière de pauvreté, de gouvernance, de résilience, de solutions fondées sur la nature, d'énergie et d'égalité des genres) pour obtenir des résultats.

15. Le PNUD assurera sa mission de coordination : a) en créant des plateformes intégrées pour encourager l'accélération de la réalisation des objectifs ; b) en favorisant la mise en place d'un réservoir de données intégré avec l'équipe de pays des Nations Unies ; c) en mobilisant un mode de financement novateur ; d) en organisant le transfert de connaissances et de technologies dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; e) en combinant une offre de conseils stratégiques de haut niveau et d'interventions programmatiques ciblées en aval pendant et après la pandémie de COVID-19 ; f) en créant des approches de développement innovantes ; g) en élaborant un nouveau partenariat avec la société civile et le secteur privé et h) en continuant de suivre une approche fondée sur les droits humains en tirant parti de notre engagement auprès du Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies grâce à sept projets actifs (pour un budget total de 7,5 millions de dollars) visant à maintenir la paix et de renforcer la cohésion sociale et l'autonomisation des femmes, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies.

16. Le programme de pays vise à renforcer le développement durable à Madagascar et à réduire la pauvreté et des inégalités dans un cadre de gouvernance solide, permettant une gestion efficace de l'environnement et des ressources naturelles en vue d'une croissance inclusive et d'une prospérité partagée. Cet objectif sera atteint en partenariat avec des organismes du système des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; des partenaires de développement, notamment la Banque africaine de développement (BAD), l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ; des partenaires bilatéraux tels que la France, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et l'Agence des

¹⁴ Sur la paix et la sécurité, la lutte contre la corruption, les actions de l'administration publique, l'autonomie et la responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées.

¹⁵ Sur l'emploi décent, l'industrialisation et l'autonomisation des femmes et des jeunes

¹⁶ Sur la conservation des ressources naturelles, l'économie verte et bleue, la gestion minière et l'accès à l'eau pour tous

États-Unis pour le développement international ; et en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud avec l'Inde et le Sénégal. Conformément aux principes opérationnels du Plan-cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies, le programme de pays permettra d'élaborer des programmes coordonnés et communs afin d'assurer que nous planifions, mettons en œuvre et rendons des comptes, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. Les changements souhaités dans le cadre du programme reposent sur l'affirmation suivante :

a) *Si* les capacités, les politiques et les institutions visant une gouvernance efficace et inclusive du développement durable sont renforcées par la mise en place i) d'un système politique inclusif, transparent, responsable et stable, ii) de mécanismes efficaces de financement du développement économique ;

b) *Si* des institutions décentralisées performantes, responsables et inclusives sont en place, et si le système judiciaire qui respecte les droits humains et lutte contre la corruption est renforcé et opérationnel ;

c) *Si* les femmes, les jeunes et les populations rurales sont habilités à développer des solutions innovantes et ont accès aux moyens permettant la création d'emplois dans le secteur de l'économie verte et bleue, et si des mesures sont prises pour donner possibilités commerciales durables aux particuliers, aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, contribuant ainsi à la diversification et à la transformation de l'économie rurale ;

d) *Si* les capacités des communautés ciblées, comprenant les femmes et les jeunes, sont renforcées afin de développer et de mettre en pratique des solutions innovantes fondées sur des technologies non polluantes, et si les communautés ont accès aux facteurs de production (terre, capital, eau) et ont la possibilité de gérer durablement les ressources naturelles, en évaluant le capital naturel et en favorisant des activités économiques alternatives tout en valorisant les ressources naturelles et en contribuant à la diversification et à la transformation de l'économie rurale ;

Alors, le peuple malgache, y compris les femmes et les jeunes, jouira d'une stabilité, échappant au cycle répétitif des crises politiques, dans un environnement défini par le fonctionnement de l'état de droit et la cohésion nationale, et bénéficiera d'une croissance verte et bleue durable et inclusive et d'une plus grande résilience face aux effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité

17. La priorité sera accordée au renforcement du système politique afin de mettre en place des institutions de gouvernance stables dotées d'une forte légitimité pour rompre le cycle des crises politiques, ainsi qu'au soutien continu à la mise en place d'un système électoral transparent, inclusif et efficace même en dehors de la période électorale. Le PNUD continuera de soutenir la commission électorale nationale indépendante et les organismes de gestion des élections dans le processus de modernisation du système électoral qui consiste à améliorer la fiabilité des registres d'inscription des électeurs, notamment en les alignant sur le système de registre civil national numérisé et biométrique soutenu par la Banque mondiale.

18. Le programme renforcera les organes parlementaires dans leurs fonctions, notamment l'évaluation des politiques publiques. La participation citoyenne et la participation publique au processus législatif seront encouragées afin de garantir la qualité et la pertinence des lois et des politiques.

19. Le PNUD continuera d'appuyer le processus de décentralisation en collaboration avec d'autres partenaires de développement (la Banque mondiale,

l'Union européenne, la GIZ et la BAD) autour des objectifs nationaux de territorialisation des politiques publiques, de renforcement des capacités des collectivités locales décentralisées et de déconcentration des services afin de fournir des services publics de base et de bonne qualité à la population.

20. Le soutien du PNUD à l'état de droit sera axé sur le renforcement de l'indépendance, de l'impartialité et des capacités institutionnelles du système judiciaire. L'accent sera mis sur la lutte contre la corruption, notamment la prévention et la sanction des délits dans et hors du secteur judiciaire. Les approches fondées sur les droits humains et axées sur l'être humain permettront de faciliter l'accès à la justice (procès équitables, égalité des genres), d'accélérer les procédures judiciaires et d'améliorer les conditions de détention. Le PNUD établira des partenariats avec l'Union européenne, l'Union africaine, la France, la GIZ et les organismes des Nations Unies en vue de former une coalition solide pour atteindre ces objectifs.

21. La priorité sera également donnée au soutien des systèmes de gouvernance nationaux, y compris pour la lutte contre la COVID-19 au niveau national, au renforcement de la confiance dans les institutions et à la réduction du fossé existant entre la population et l'État. Il s'agira par conséquent d'encourager la modernisation de l'État au moyen de la gouvernance en ligne et de la numérisation de l'administration publique afin garantir que les services essentiels continuent d'être assurés efficacement.

22. L'amélioration de la gouvernance des systèmes de ressources naturelles et de biodiversité passera par le renforcement des capacités des acteurs essentiels afin de promouvoir une compréhension commune de l'application des lois et des règlements, ainsi que le respect des droits communautaires. Les cadres institutionnels et juridiques seront renforcés pour que la gestion de l'environnement et du climat soit coordonnée de manière intersectorielle aux niveaux central et décentralisé.

Compétitivité de l'économie par la productivité du travail et la promotion d'emplois décents

23. Le PNUD aidera le Gouvernement à réduire les inégalités de revenus et le sous-emploi en favorisant des activités d'entrepreneuriat novatrices et le développement des revenus et des perspectives d'emploi pour les populations vulnérables vivant dans l'extrême pauvreté. Le développement et l'amélioration de l'environnement entrepreneurial seront favorisés par la promotion de chaînes de valeur prometteuses spécifiques aux zones d'intervention, ainsi que par l'élimination des principaux obstacles qui s'opposent à l'entrepreneuriat des femmes.

24. Le programme favorisera les incubateurs d'entreprises éco-innovants visant à l'émergence de start-ups dans l'économie verte et bleue, en tenant compte des réalisations en matière d'accès rationnel d'un point de vue écologique aux ressources naturelles ; d'autres types d'utilisation des ressources dans les chaînes de valeur ; la valorisation du capital naturel ; et des idées novatrices dans des secteurs essentiels. Le PNUD utilisera le système de protection sociale pour encourager la transition vers des emplois verts et bleus et pour décourager les pratiques qui nuisent à l'environnement.

25. Afin d'améliorer la productivité du capital humain, le PNUD se concentrera sur la création d'emplois décents et le soutien au secteur informel par le renforcement des capacités des particuliers et des micro, petites et moyennes entreprises/industries, et la formalisation de leurs activités économiques. À cette fin, le PNUD collaborera avec l'OIT et la Banque mondiale.

Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement

26. Le PNUD donnera la priorité à la gestion durable des paysages, y compris les zones terrestres et marines protégées, les zones labellisées, les zones humides et les zones de captage, au moyen du reboisement et de la prévention des feux de forêt. Le PNUD finalisera la création des zones protégées gérées par les communautés, et soutiendra l'élaboration de la stratégie de reboisement et de gestion des incendies, en renforçant les institutions et les communautés pour qu'elles puissent utiliser des outils de suivi spatial et de communication dans le cadre de la gestion des zones protégées. À cette fin, le PNUD collaborera avec l'OIT et la Banque mondiale.

27. Le PNUD favorisera l'accès des communautés aux facteurs de production (terre, capital, eau) et encouragera l'utilisation d'énergies propres et la préservation des ressources naturelles. Ce soutien sera associé aux efforts déployés par le PNUD pour promouvoir des technologies de production et des techniques de transformation innovantes, respectueuses de l'environnement et résilientes, afin de mettre au point d'autres types d'activités économiques et des chaînes de valeur durables. Cette action sera complétée par un soutien à la création d'emplois verts au moyen de la construction ou de la rénovation d'infrastructures économiques¹⁷, ouvrant de nouvelles perspectives économiques autour des ressources naturelles. Le PNUD collaborera avec les organismes des Nations Unies et fera en sorte de continuer à accéder aux financements pour le climat et l'environnement, notamment issus du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'adaptation.

28. Pour mieux faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes, le PNUD collaborera avec l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies afin de soutenir l'élaboration d'outils et d'instruments de gestion du climat et des catastrophes, ainsi que de renforcer les institutions nationales et locales dans le but de créer un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux, y compris par l'intermédiaire du Plan-Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Le présent document est basé sur les enseignements tirés des anciens programmes et vise à améliorer les performances du PNUD en consultation avec le Gouvernement de Madagascar. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes aux directeurs des programmes de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera mis en œuvre selon la modalité de réalisation nationale sous la coordination du Ministère de l'économie et des finances, en collaboration avec les ministères sectoriels. Un organisme national de coordination sera mis en place pour agir en tant qu'organisation chargée de la coordination du Gouvernement. Conformément aux principes d'appropriation du programme par le pays¹⁸, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera progressivement mise en œuvre, en tenant compte des spécificités détectées par la microévaluation des partenaires de

¹⁷ Dont des infrastructures hydroagricoles, des routes de campagne et une centrale solaire.

¹⁸ La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

réalisation. Si nécessaire, l'exécution nationale sera remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme pour répondre à un cas de force majeure. La politique harmonisée sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Les principaux risques qui pourraient avoir une incidence négative sur la réalisation du programme proposé sont les suivants : un délai d'exécution plus court que prévu pour un programme de pays de cette nature ; la disponibilité des ressources financières ; la stabilité politique au niveau national ; et les risques sécuritaires dans les régions d'intervention, notamment dans le Sud. Les risques de nouveaux chocs socioéconomiques liés à la pandémie de COVID-19 – ainsi que les problèmes sociaux et environnementaux, y compris les catastrophes naturelles – pourraient empêcher le PNUD d'accéder aux populations cibles et la réalisation des résultats escomptés. Conformément aux principes opérationnels du Plan-cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies, le PNUD renforcera sa collaboration avec les partenaires de développement et d'autres organismes des Nations Unies afin de favoriser une analyse commune des conflits et des approches fondées sur la communauté et la sécurité humaine, ainsi qu'une intégration plus poussée des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe dans la planification, la préparation du budget et la programmation du développement tenant compte du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement.

32. Le bureau de pays adoptera une approche de « gestion adaptative » dans la réalisation du programme de pays afin de s'assurer que le bilan régulier est alimenté par des retours permettant d'ajuster l'approche et la direction à suivre sur la base de preuves claires et de réactions, y compris de la part des partenaires nationaux d'exécution. Une attention particulière sera accordée à a) la communication d'informations et à la sensibilisation dans le but d'impliquer davantage les personnes dans la réalisation du projet, y compris la recherche de solutions endogènes en cas de risques ; et b) à l'intégration de mesures de suivi, d'évaluation et d'analyse des risques afin d'améliorer la prise de décision des comités de pilotage et de permettre d'éventuels ajustements des initiatives du projet. Cette approche permettra l'adoption d'un « Plan B » pour restructurer le programme et l'adapter aux ressources disponibles.

33. Le présent programme de pays comprendra : a) l'intégration de plans d'atténuation et de gestion des risques dans le descriptif du projet et les plans pluriannuels ; b) des contrats de prestation de services avec des organisations non gouvernementales locales ayant la capacité de servir de relais, afin de consolider la poursuite des opérations sur le terrain ; c) des accords à long terme conclus avec des consultants et des sociétés de consultance qualifiés ; d) des consultations régulières avec le Gouvernement afin de mieux cibler les zones d'intervention et de rationaliser l'utilisation des ressources ; et f) la contribution à des programmes conjoints dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'avoir la plus grande portée possible.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

34. Un mécanisme de suivi et d'évaluation fondé sur des preuves assortis d'indicateurs alignés sur ceux des objectifs de développement durable nationaux et adaptés au contexte local, sera mis en place pour mesurer et évaluer les résultats du programme de pays. Le mécanisme sera établi sur la base du système de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement

durable et aligné sur le cadre national de suivi et d'évaluation du Plan émergence Madagascar. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer les capacités du Gouvernement et faire progresser l'évaluation des politiques publiques.

35. Les capacités de gestion axée sur les résultats des partenaires seront renforcées, et les objectifs de développement durable seront davantage adaptés au contexte local afin de mieux cibler les bénéficiaires, avec des données ventilées par sexe, âge et degré de vulnérabilité. Pour compléter le système national d'information, le PNUD soutiendra les études entreprises par l'Institut national de statistique sur des thèmes spécifiques liés à ses avantages comparatifs.

36. L'accent sera mis sur le suivi participatif des activités avec l'aide des bénéficiaires et des organes décentralisés de l'État, pour la collecte de données et le retour d'information, assortis de visites sur le terrain. Dans le contexte de la COVID-19, le PNUD s'associera à des institutions de recherche pour le développement des connaissances et des innovations en matière de surveillance à distance et en temps réel. Le suivi sera consolidé par : a) des réunions semestrielles avec le Gouvernement et les partenaires d'exécution ; b) des visites conjointes sur le terrain pour suivre les réalisations et leurs effets sur la vie des gens ; c) des examens annuels du programme et d) des groupes de résultats au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Des évaluations décentralisées seront menées conformément au plan d'évaluation en annexe.

37. Le marqueur genre du PNUD sera utilisé comme un outil de planification, de réalisation, de suivi et d'évaluation pour garantir l'intégration effective des questions de genre dans les projets. Il servira également d'outil de prise de décision dans le cadre de l'allocation de ressources soutenant les initiatives qui ciblent les questions de genre.

38. Pour renforcer le caractère opérationnel du système de suivi et d'évaluation, le PNUD allouera 5 % du budget du programme à la couverture des dépenses, notamment pour la collecte de données destinées aux enquêtes de référence et régulières.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Madagascar (2021-2023)

Priorité nationale : Plan émergence Madagascar

Engagements : n° 1. La paix et la sécurité, la justice accessible et indépendante ; n° 3. La lutte contre la corruption ; n° 12. La décentralisation émergente.

Résultat du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (1.1) impliquant le PNUD n° 1 : D'ici 2030, les institutions nationales seront efficaces, responsables, transparentes et agiront au sein d'un cadre constitutionnel et juridique, tout en se conformant à l'état de droit et en respectant les droits humains, l'égalité des genres, la durabilité environnementale afin d'assurer les bases de la légitimité politique.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Résultat 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/partenerariats/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 1.1. Taux de participation à l'élection présidentielle</p> <p>Niveau de référence (2018) : 1^{er} tour : 54,23 % 2^e tour : 48,09 %</p> <p>Niveau cible (2023) : 1^{er} tour : 60 % 2^e tour : 60 %</p>	<p>Rapport de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ; prochain rapport en 2023</p>	<p>Produit 1.1. Les organes constitutionnels, électoraux et parlementaires et les acteurs politiques, y compris les médias et la société civile habilités à promouvoir un système politique inclusif, transparent, responsable et stable.</p> <p>Indicateur 1.1.1. Mesure dans laquelle les organes de gestion des élections (Commission électorale nationale indépendante - CENI, Haute Cour constitutionnelle, Commission de contrôle des financements de la vie politique) sont en mesure d'organiser des élections inclusives et crédibles (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3 = bien ; 4 = très bien ; 5 = excellent)</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer Niveau cible (2023) : Niveau de référence +1</p> <p><i>Source des données</i> : Rapports de la CENI ; <i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2. Mesure dans laquelle la Commission juridique parlementaire a les capacités de prendre des décisions législatives inclusives et responsables. (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3 = bien ; 4 = très bien ; 5 = excellent)</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer Niveau cible (2023) : Niveau de référence +1</p> <p><i>Source des données</i> : Rapports du Parlement ; <i>Fréquence de la collecte</i> : annuelle</p>	<p>Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ; Ministère de la justice (MINJUS) ; Ministère de la sécurité publique ; CENI ; Haute Cour constitutionnelle ; Assemblée nationale ; Sénat ; Bureau national pour la gestion des risques et des catastrophes ; Bureau indépendant anti-corruption (BIANCO) ; Service de renseignement financier de Madagascar (SAMIFIN) ; Comité de protection de l'intégrité (CSI)</p> <p>Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, FNUAP, UNICEF ; GIZ ; Banque mondiale ; Union européenne ; BAD</p> <p>Fonds pour la consolidation de la paix ; Initiative jeunesse et philanthropie ; Norvège</p> <p>Consortium national pour la participation des citoyens ; Associations de jeunes</p>	<p>Ressources ordinaires : 18 398 000</p> <p>Autres : 26 254 021</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/parteneriats/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.2. Pourcentage de la population des zones d'intervention exprimant sa confiance dans le système judiciaire</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer</p> <p>Niveau cible (2023) : Niveau de référence + 10 %</p>	<p>Rapports du Ministère de la justice (MINJUS) ; annuels</p>	<p>Indicateur 1.1.3. Nombre de médias et d'organisations de la société civile (OSC) participant au processus législatif pour promouvoir un système politique inclusif, transparent, intégré et responsable.</p> <p>Niveau de référence (2021) : Médias : 0 ; OSC : à déterminer</p> <p>Niveau cible (2023) : Niveau de référence + 20 (10 médias ; 10 OSC)</p> <p><i>Source des données : OSC et rapports des médias ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Produit 1.2. Les acteurs du système judiciaire sont davantage en mesure d'élargir l'accès à la justice, de promouvoir l'état de droit et de lutter contre la corruption et les inégalités, en portant une attention particulière aux femmes et aux groupes marginalisés.</p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre d'acteurs du système judiciaire (formel et informel) dotés de capacités techniques et opérationnelles adéquates pour la prestation de services de qualité et l'application de l'état de droit.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 3 (Cour suprême ; Tribunal de première instance ; service de conseils juridiques)</p> <p>Niveau cible (2023) : 5 [niveau de référence + 2 (Conseil supérieur de la magistrature ; Cour d'appel)]</p> <p><i>Source des données : rapports du MINJUS et des services de conseils juridiques ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>	<p>défenseurs des droits humains ; Service de conseils juridiques</p>	
<p>Indicateur 1.3. Indice de perception de la corruption</p> <p>Niveau de référence (2020) : 25 %</p> <p>Niveau cible (2023) : 25 %</p>	<p>Rapport de Transparency International (TI) ; annuel</p>	<p>Indicateur 1.2.2. Nombre de nouvelles personnes (ventilées par sexe et groupes marginalisés) ayant accès à la justice avec le soutien du PNUD par des systèmes formels et informels.</p> <p>Niveau de référence (2021) : formel : 0 ; informel : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : formel : 40 000 (55 % de femmes ; 20 % de personnes handicapées) ; informel : 10 000 (55 % de femmes ; 20 % de personnes handicapées)</p> <p><i>Source des données : Rapports du MINJUS ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/parteneriats/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.4. Indice de gouvernance locale dans les zones d'intervention (Notation : 0 à 10 points) Niveau de référence (2021) : à déterminer Niveau cible (2023) : Niveau de référence + 2 points</p>	<p>Rapports du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (MID) ; annuel</p>	<p>Indicateur 1.2.3. Mesure dans laquelle les institutions (BIANCO ; SAMIFIN ; CSI ; Pôle anti-corruption ; Agence de recouvrement d'avoirs illicites) et les OSC (Transparency International et cinq autres) sont en mesure de promouvoir l'application des mesures de lutte contre la corruption (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3 = bien ; 4 = très bien ; 5 = excellent) Niveau de référence (2021) : à déterminer Niveau cible (2023) : Niveau de référence +1 <i>Source des données : Rapports des OSC ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Produit 1.3. Aux niveaux national et décentralisé, les institutions disposent des compétences et des outils nécessaires, notamment numériques (gouvernance électronique), pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques, ainsi que pour mobiliser des ressources financières afin d'améliorer la prestation des services publics de base.</p> <p>Indicateur 1.3.1. Mesure dans laquelle les cadres de décentralisation (Lettre de politique sur la décentralisation ; Programme national de décentralisation et de territorialisation des politiques publiques) sont mis à jour, approuvés et mis en œuvre (Notation : 0 = néant ; 1 = mis à jour en intégrant la question de genre et des besoins élémentaires ; 2 = approuvé ; 3 = mis en œuvre) Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2023) : 3 <i>Source des données : Rapports du MID ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 1.3.2. Nombre de nouvelles institutions aux niveaux national et décentralisé dotées d'outils innovants (y compris numériques) et de compétences pour planifier, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques et mobiliser des ressources financières en vue d'une meilleure prestation des services publics.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/parteneriats/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : 5 (Direction générale de la décentralisation ; Institut national de la décentralisation et du développement local ; Fonds de développement local ; Coordination générale des projets et du partenariat ; Commission parlementaire sur l'évaluation des politiques publiques)</p> <p><i>Source des données : Rapports du MID et du Parlement ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 1.3.3. Nombre de nouvelles personnes dans les zones d'intervention ayant accès à des services publics améliorés (certificat foncier, statut de fonctionnaire, état civil), ventilé par sexe.</p> <p>Niveau de référence (2021) : Certificat foncier : 0 ; Statut de fonctionnaire : 0</p> <p>État civil : a) Acte de naissance : 0 b) Carte d'identité : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : Certificat foncier : 3 500 (40 % de femmes) ; Statut de fonctionnaire : 22 000 (30 % de femmes)</p> <p>État civil : a) 25 enregistrements/1000 habitants/an b) 400 000 (60 % de femmes)</p> <p><i>Source des données : Rapports des services décentralisés ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 1.3.4. Nombre de nouveaux rapports mesurant la responsabilité nationale en matière de progrès socioéconomique disponibles.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : 5 (Rapport national sur le développement humain ; Objectifs de développement durable ; Coopération Sud-Sud ; étude d'impact socioéconomique ; évaluation financière du développement)</p> <p><i>Source des données : Rapports du Ministère de l'économie et des finances (MEF) ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/partenariats/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.5. Proportion de crimes et délits environnementaux traités et sanctionnés conformément aux textes réglementaires (trafic d'espèces protégées, pollution, corruption, accaparement de ressources naturelles, feux de forêt et défrichement) par rapport aux crimes/délits signalés</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer</p> <p>Niveau cible (2023) : Niveau de référence + 25 %</p>		<p>Produit 1.4. Les acteurs essentiels du système judiciaire et de sécurité, les OSC et les communautés disposent de capacités accrues pour appliquer et faire respecter la loi en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.</p> <p>Indicateur 1.4.1. Nombre de textes réglementaires sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes mis à jour</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : 1 (décrets d'application du Code sur l'eau intégrant les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes)</p> <p><i>Source des données : rapports du Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 1.4.2. Mesure dans laquelle les capacités de nouveaux acteurs essentiels (justice, forces de défense, OSC, communautés) ont été renforcées en ce qui concerne les textes réglementaires environnementaux et 'application de la loi (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3 = bien ; 4 = très bien ; 5 = excellent).</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer</p> <p>Niveau cible (2023) : Niveau de référence +1</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEDD ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		

Priorité nationale : Plan émergence Madagascar

Engagements : n° 6. Un emploi décent pour tous ; n° 10. Une économie verte et bleue

Résultat du plan-cadre (3.3) impliquant le PNUD n° 2 : D'ici 2030, l'accès des jeunes à des emplois décents, productifs, durables et résilients sera favorisé par le développement de l'entrepreneuriat et l'application de mesures visant à accélérer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1. Faire des progrès dans l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/partenariats/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 2.1. Pourcentage d'entrepreneurs dans le domaine de l'économie verte et bleue (ventilé par sexe et par âge)</p> <p>Économie verte</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer</p> <p>Femmes (xx %) ; Hommes (xx %) ; Jeunes de 15 à 34 ans (xx %)</p> <p>Niveau cible (2023) : Femmes (R + 5 %) ; Hommes (R + 10 %) ; Jeunes de 15 à 34 ans (R + 7 %)</p> <p>Économie bleue</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer</p> <p>Femmes (xx %) ; Hommes (xx %) ; Jeunes de 15 à 34 ans (xx %)</p> <p>Niveau cible (2023) : Femmes (R + 2 %) ; Hommes (R + 5 %) ; Jeunes de 15 à 34 ans (R + 3 %)</p>	<p>Rapports du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA) ; annuel</p> <p>Rapport du MEF ; annuel</p>	<p>Produit 2.1. Mesures innovantes en place pour accroître l'autonomisation des femmes et des jeunes et leur participation aux procédés de développement économique dans le secteur de l'économie verte et bleue.</p> <p>Indicateur 2.1.1. Nombre d'incubateurs d'entreprise innovants dirigés par des femmes et des jeunes dans le secteur de l'économie verte et bleue disposant d'un soutien</p> <p>Niveau de référence (2020) : 30</p> <p>Niveau cible (2023) : 130</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEF ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 2.1.2. Nombre d'instruments de réduction du risque financier mis en place au profit des femmes et des jeunes entrepreneurs.</p> <p><i>Niveau de référence (2021) : 0</i></p> <p>Niveau cible (2023) : 1</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEF ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 2.1.3. Nombre de nouveaux ménages bénéficiant de moyens de subsistance et de transferts de fonds grâce à un régime de protection sociale visant à encourager la transition vers des emplois verts et bleus le tout en décourageant les pratiques nuisibles pour l'environnement.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : 2000 (50 % dirigés par des femmes)</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEF ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>	<p>MEF</p> <p>MICA</p> <p>Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche</p> <p>FAO ; OIT</p> <p>Département du travail des États-Unis</p> <p>Groupe des femmes entrepreneurs, Groupe des exportateurs d'huiles essentielles</p> <p>Organisation de la société civile pour les industries extractives</p> <p>Université d'Antananarivo, Haute école des sciences agronomiques, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>14 803 000</p> <p>Autres :</p> <p>5 859 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/parteneriats/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 2.2. Taux de chômage des jeunes Niveau de référence (2015) : 3,4 % Niveau cible (2023) : 3 %</p>	<p>Enquête sur la pauvreté et l'extrême pauvreté, Institut national de statistique (INSTAT), prochaine enquête en 2021</p>	<p>Produit 2.2. Solutions inclusives et durables adoptées dans les zones d'intervention pour accroître l'accès aux énergies renouvelables. Indicateur 2.3.1. Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie innovante, propre, abordable et durable. Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2023) : 4,850 (30 % dirigés par des femmes)</p>		
<p>Indicateur 2.3. Taux de pauvreté multidimensionnelle Niveau de référence (2018) : 70,3 % Niveau cible (2023) : 69 %</p>	<p>Enquête sur l'emploi, INSTAT</p>	<p>Indicateur 2.3.2. Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable. Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2023) : 200 (30 % de femmes ; 50 % de jeunes) <i>Source des données : Rapports du MICA ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Produit 2.3. Mesures en place pour donner des perspectives commerciales durables aux particuliers et aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Indicateur 2.2.1. Nombre de particuliers et de MPME ciblant les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur stratégiques. Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2023) : 100 <i>Source des données : Rapports du MICA ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 2.2.2. Nombre d'entreprises durables formalisées Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2023) : 75 <i>Source des données : Rapports du MICA ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		

Priorité nationale : Plan émergence Madagascar

Engagement : n° 10. Conservation des ressources naturelles ; résilience face aux changements climatiques ; reboisement massif

Résultat du plan-cadre (4,2) impliquant le PNUD n° 3 : D'ici 2030, les acteurs de différents niveaux appliquent de manière effective des mesures visant à conserver, préserver et améliorer la biodiversité et le capital naturel, afin que l'environnement et les ressources naturelles soient les piliers de la croissance économique, du développement durable et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Réalisation correspondante du Plan stratégique : Réalisation 3. Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/partenerariats/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 3.1. Taille des zones protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité terrestre (réserve naturelle intégrale, parc naturel, réserve spéciale, paysage harmonieux protégé, sites du patrimoine mondial)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 6 092 221 ha</p> <p>Niveau cible (2023) : 8 000 000 ha</p>	<p>Rapport du MEDD annuel</p> <p>Enquête sur la pauvreté et l'extrême pauvreté, INSTAT</p>	<p>Produit 3.1. Solutions étendues pour la gestion durable des paysages, y compris les zones protégées terrestres et marines, les zones labellisées, les zones humides et les zones de captage, grâce au reboisement et à la prévention des feux de forêt.</p> <p>Indicateur 3.1.1. Nombre de nouvelles zones protégées gérées au niveau communautaire créées</p> <p>Niveau de référence (2021) : 7 zones protégées gérées au niveau communautaire (ZPC) en phase de création.</p> <p>Niveau cible (2023) : 7 ZPC entièrement créées</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEDD ;</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 3.1.2. Nombre de ZPC terrestres gérées efficacement (référence à l'outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion du METT)</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : à déterminer</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEDD ;</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 3.1.3. Stratégie nationale de reboisement et de gestion des incendies élaborée</p> <p>Niveau de référence (2021) : Non</p> <p>Niveau cible (2023) : Oui</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEDD ;</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>	<p>MEDD</p> <p>Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche</p> <p>Ministère des transports, du tourisme et de la météorologie</p> <p>UNESCO ; FAO</p> <p>FEM ; FVC</p> <p>Service aquatique</p> <p>Fonds mondial pour la nature de Madagascar,</p> <p>Coalition nationale pour la défense de l'environnement</p> <p>Université d'Antananarivo, Haute école des sciences agronomiques,</p> <p>UICN</p>	<p>Ressources ordinaires : 9 060 000</p> <p>Autres ressources : 3 988 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/parteneriats/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 3.2. Proportion des zones agricoles situées dans les localités ciblées exploitées de manière productive et durable</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer</p> <p>Niveau cible (2023) : Niveau de référence + 6 %</p>		<p>Indicateur 3.1.4. Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et contrôlé leurs plans de reboisement et de gestion des incendies</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0 ; Niveau cible (2023) : 2</p> <p><i>Source des données : rapports de la Direction régionale de l'environnement et du développement durable (DREDD) ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 3.1.5. Nombre d'institutions et d'OSC ciblées disposant des compétences nécessaires pour appliquer les outils de d'application de la loi, de surveillance spatiale et de communication pour la gestion de ZPC.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Objectif (2021) : 10 (1 DREDD ; 9 OSC)</p> <p><i>Source des données : Rapports du DREDD ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Produit 3.2. Les communautés ciblées bénéficiant d'un soutien pour accéder à la terre, au capital, à l'eau ; ainsi que pour gérer durablement les ressources naturelles.</p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre de nouvelles associations locales appliquant de bonnes pratiques environnementales en vue de mettre place de nouveaux types d'activités économiques.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : 30</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEDD ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p> <p>Indicateur 3.2.2. Nombre de nouveaux ménages ayant accès à des moyens de production (terre, capital, travail)</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2023) : 3 000 (50 % dirigés par des femmes)</p> <p><i>Source des données : Rapports du MEDD ; Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/partenariats/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 3.3. Renforcement des capacités des institutions nationales et locales à faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes.</p>		
		<p>Indicateur 3.3.1. Nombre d'outils et stratégies créés ou mis à jour intégrant la cohérence intersectorielle en matière de gestion de l'environnement, du climat et des catastrophes</p>		
		<p>Niveau de référence (2020) : 4 [contribution déterminée au niveau national (CDN), politique et stratégie nationales de gestion des risques et des catastrophes (PNGRC), vulnérabilité sectorielle de quatre régions]</p>		
		<p>Niveau cible (2023) : 9 (Niveau de référence + CDN mise à jour ; PNGRC mise à jour ; politique météorologique nationale intégrant les changements climatiques ; outils visant à intégrer les conventions de Rio et le développement durable ; plan de financement de la biodiversité)</p>		
		<p><i>Source des données : Rapports du MEDD ;</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		
		<p>Indicateur 3.3.2. Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain.</p>		
		<p>Niveau de référence (2021) : 0 ; Niveau cible (2023) : 1</p>		
		<p><i>Source des données : Rapports du Département de la gestion des risques et des catastrophes ;</i> <i>Fréquence de la collecte : annuel</i></p>		